

Recommandations pour les étudiant-es du Certificat complémentaire en Géomatique 2023

Le Règlement d'études est disponible sur :

<http://www.unige.ch/sciences-societe/files/8314/1450/7372/RE-CC-GEOM-14-15-SDS.pdf>

1. Durée et tentatives

Le certificat dure deux semestres : délai de réussite en **février 2024**.

L'étudiant-e dispose de deux tentatives par enseignement (hormis le mémoire) : la première à la **session de mai-juin 2023 (session ordinaire)**; la deuxième à la **session de rattrapage d'août-septembre 2023 (session extraordinaire)**.

Au terme de la session de rattrapage tous les crédits (18) des enseignements doivent être acquis; seul le mémoire (12 crédits) peut être poursuivi jusqu'à la session de janvier-février 2024.

2. Inscriptions aux enseignements et examens

- L'inscription aux enseignements se fait en ligne dans le délai du 13 mars 2023 (semestre de printemps) via le portail : <http://portail.unige.ch>. Le portail est ouvert durant une semaine (7-13 mars)
- Parmi les rubriques GEO-TOOLS et SPACE, l'étudiant-e doit s'inscrire uniquement aux enseignements qu'il suit effectivement : en effet une inscription "surnuméraire", sans résultat, aboutirait à l'élimination.
- L'inscription aux enseignements vaut automatiquement comme inscription à la session d'examen qui suit immédiatement la fin de cet enseignement (session ordinaire mai-juin). L'étudiant-e n'ayant pas obtenu les crédits correspondants à un enseignement à la session ordinaire (première tentative) est automatiquement réinscrit à la session extraordinaire qui suit (deuxième tentative).

3. Double-validation/Equivalence

La double-validation et/ou équivalence sont autorisées pour un total maximum de 6 ECTS.

- **Equivalence** : l'étudiant-e qui a déjà acquis un enseignement du Certificat dans le cadre d'un autre plan d'études (MUSE, Master en géographie, Master en géologie, MDT) peut en solliciter la dispense en écrivant un courrier postal au Doyen de la Faculté SdS et en fournissant son relevé de notes (dès mi-janvier).
- **Double-validation** : si l'étudiant-e souhaite valider un ou deux enseignements du Certificat en même temps dans une autre formation, merci de contacter Nicole Efrancey Dao.

4. Elimination

Si en **septembre 2023**, les 18 crédits d'enseignements ne sont pas acquis, l'étudiant-e est éliminé du Certificat (échec définitif).

Si en **février 2024**, les crédits correspondant au mémoire ne sont pas acquis, l'étudiant-e est éliminé du Certificat (échec définitif).

Contact : [Nicole Efrancey Dao](#), Conseillère académique, Faculté des Sciences de la société & Institut des Sciences de l'Environnement. Reçoit sur rdv mardi, mercredi et jeudi.